



ANNEXE II

Public

Enregistrement de la désignation de Maître Marc Desalliers en qualité de conseil de permanence pour assister M. Bosco Ntaganda à la conférence de mise en état du 15 avril 2013 et des engagements prévus aux articles 5 et 22-3 du Code de conduite professionnelle des conseils.



Engagement du conseil

comme exigé par l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils

Nom du conseil : MARC DESALLIERS

Je déclare solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai ma mission devant la Cour pénale internationale avec intégrité et diligence, honorablement, librement, indépendamment, promptement et consciencieusement, et que je respecterai scrupuleusement le secret professionnel ainsi que les autres devoirs imposés par le Code de conduite professionnelle des conseils auprès de la Cour pénale internationale.

Fait à LA HAYE

Date: 14. AVRIL 2013

Signature du conseil

Pour le Greffier